



# CODE OF ETHICS 2011



***Un acte d'engagement de Responsabilité Sociale pour une Entreprise durable.***

*Le groupe ATS, ses actionnaires, le management et toutes les équipes des structures ATS Développement s'engagent dans la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.*

*Cet engagement est un axe prioritaire de sa stratégie et démontre sa volonté de contribuer aux enjeux du développement durable.*

*Le groupe se mobilise fortement pour faire évoluer son organisation et prendre en compte les impacts sociaux, éthiques et environnementaux de ses activités et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et de l'environnement.*

*Cet engagement est une démarche de progrès qui s'inscrit dans une volonté d'améliorer la performance globale de son organisation.*

*Les actions dans ce domaine couvrent la bonne gouvernance, la responsabilité sociale et environnementale, la satisfaction des clients, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et la gestion des risques.*

*Cela permet également d'assurer la pérennité de l'organisation en se reposant sur l'application de valeurs éthiques.*

*La Charte Ethique d'ATS est un élément déterminant de sa politique en matière de RSE. Elle a été signée par l'ensemble des collaborateurs du groupe ATS.*



# Les Valeurs

## Donner du sens

Depuis sa création, la culture d'entreprise du groupe ATS a toujours donné la priorité à des valeurs fortes.

Il est important aujourd'hui de continuer à partager ces valeurs et de les formaliser dans un document qui doit nous rassembler et nous guider.

Cette charte éthique doit ainsi accompagner nos actions, inspirer nos choix et véhiculer les valeurs que nous défendons.

Notre devoir à tous est de s'engager à agir en respect de ces règles de conduites qui font notre intégrité et notre éthique.

Cet engagement donne un sens et de la valeur à notre entreprise ainsi qu'à la vie professionnelle que nous partageons avec nos collaborateurs et avec les partenaires de l'entreprise.

*(Dirigeants associés du groupe ATS)*

*5<sup>th</sup> September 2011*

Olivier Finaz

Thierry Desgaultières

## Sommaire :

<b>Les grands Principes</b>	<b>4</b>
<b>Application de la Charte</b>	<b>5</b>
<b>Conformité et Qualité</b>	<b>6</b>
<b>Documents et informations</b>	<b>6</b>
<b>Ressources et moyens</b>	<b>7</b>
<b>Confidentialité</b>	<b>7</b>
<b>Représentation</b>	<b>8</b>
<b>Responsabilité vis-à-vis de l'environnement</b>	<b>8</b>
<b>Cadeaux et invitations</b>	<b>9</b>
<b>Corruption</b>	<b>9</b>
<b>Santé Hygiène et Sécurité</b>	<b>9</b>
<b>Diversité</b>	<b>10</b>
<b>Harcèlement</b>	<b>11</b>
<b>Respect de la vie privée</b>	<b>11</b>
<b>Conflits d'Intérêts</b>	<b>12</b>
<b>Engagements spécifiques pour les managers</b>	<b>12</b>
<b>Choix des fournisseurs</b>	<b>13</b>
<b>Concurrence</b>	<b>14</b>
<b>Fiscalité</b>	<b>14</b>

# Les grands Principes

Nos produits respectent des normes de qualité très précises.

Nous bâtissons des relations solides et durables avec nos clients et nos fournisseurs, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels.

Nous respectons les lois des pays où nous avons une activité.

Nous respectons des normes comptables et de reporting élevées et nous soutenons la lutte contre la corruption.

Nous accordons une grande valeur à l'honnêteté et à la transparence.

Nous souhaitons que le groupe ATS soit un lieu de travail dans lequel nos collaborateurs puissent s'épanouir et grandir professionnellement.

Ils doivent bénéficier d'un environnement de travail agréable, où le talent et le mérite personnel sont reconnus, la diversité valorisée, la vie privée respectée et le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pris en compte.

Nous pensons qu'il est important d'offrir à nos Collaborateurs un environnement favorable, des perspectives d'évolution ainsi que la possibilité de changer les choses. Nous encourageons un climat d'échange, d'écoute, de respect, pour que chaque Collaborateur se sente libre d'exprimer non seulement une capacité de responsabilité et d'initiative, mais aussi ses préoccupations.

Nous sommes conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement naturel et nous nous efforçons sans cesse de le minimiser.

Nous respectons les différences de culture.

Nous nous engageons à respecter les Droits de l'Homme. Nous voulons contribuer à l'abolition du travail des enfants ainsi qu'au travail forcé.

Nous recherchons activement et favorisons les partenaires qui partagent nos valeurs et nos engagements éthiques.

## Les domaines de la RSE



# Application de la Charte

Pour tous, en respectant les individus et les lois.

Nous demandons que tous nos Collaborateurs respectent cette charte dans nos activités quotidiennes.

Nous souhaitons qu'ils travaillent ensemble dans le consensus et le respect.

De cette façon, nous maintiendrons à travers notre entreprise une culture basée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

Nous devons reconnaître les idées des autres ainsi que leurs contributions. Le travail d'équipe est encouragé et les succès comme les échecs doivent être partagés. Nous devons partager librement l'information dans le respect des règles de confidentialité du Groupe.

ATS encourage le dialogue et ses collaborateurs peuvent ouvertement exprimer leurs préoccupations légitimes, leurs points de vue, défendre leurs opinions et signaler les comportements ou requêtes inacceptables.

Nous veillerons à ce que toute préoccupation exprimée sur d'éventuels comportements inappropriés de la société, de l'un de ses collaborateurs ou d'un partenaire commercial soit examinée en détail et que des mesures appropriées soient prises.

Que ce soit en tant qu'entreprise ou en tant qu'individu, la règle fondamentale est avant tout de respecter les lois et réglementations Françaises comme des celles des pays dans lesquels ATS intervient.

ATS attache une importance particulière au respect de la loi dans les domaines suivants :

- Droits de l'Homme : Interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect des lois contre la discrimination, des dispositions règlementant la durée du travail et la rémunération.
- Normes de qualité, d'hygiène, de sécurité et des réglementations techniques.
- De Législation et de Douanes (Nomenclature, déclarations et taxations).
- Environnement.
- Concurrence.
- Corruption.
- Fiscalité et communication fidèle des informations.

ATS souhaite partager ces principes avec ses partenaires commerciaux, et s'assurer, dans la mesure du possible, que ces derniers respectent bien ces mêmes lois et réglementations.



# Conformité et Qualité



**La sécurité et la qualité de nos produits sont d'une importance capitale vis-à-vis de nos clients ainsi que des utilisateurs des produits que nous réalisons.**

**La qualité et la conformité de nos produits sont les preuves de notre engagement.**

**Nous nous engageons à fabriquer et importer des produits qui ont prouvé leur efficacité et leur conformité, garanties par des tests rigoureux par des organismes agréés.**

**Chaque Collaborateur d'ATS, doit poursuivre la recherche du respect du cahier des charges du produit, de sa conception à sa livraison.**

**Ceux et celles d'entre nous qui sont impliqués dans les activités de développement, de marketing, de fabrication, d'importation et de vente des produits doivent :**

- Respecter l'ensemble des lois et des réglementations en matière de développement, de fabrication, d'emballage et d'étiquetage des produits.
- Encourager le dialogue libre et ouvert sur les questions liées à la non conformité des produits, pour qu'aucune d'entre elles ne soit ignorée.
- S'assurer que les normes réglementaires et adaptées de contrôle de l'hygiène et de la qualité soient mises en œuvre à chaque étape du processus de production.
- S'assurer que toutes les réclamations des clients ou consommateurs soient bien transmises au Service compétent concerné.
- Réagir rapidement à tout problème éventuel concernant la sécurité et la non conformité de nos produits et les contrôles qualité.
- Veiller à la bonne réalisation régulière des audits des unités de production par des sociétés indépendantes et habilitées en la matière.
- Veiller à la bonne réalisation des inspections et QC des productions par des sociétés indépendantes agréées.

## Documents et informations

**Nous avons tous l'obligation de nous assurer que l'ensemble des informations figurant dans nos documents de suivi de nos opérations comme dans les documents financiers ou autres, sont exactes.**

**C'est essentiel à la conduite honnête, efficace et licite de notre activité. En particulier, il est primordial de fournir à votre hiérarchie, à nos clients, aux autorités compétentes, des informations transparentes, fidèles et fiables.**

**Chacun de nous doit :**

- Contribuer à ce que les informations figurant dans les documents professionnels soient toujours exactes.
- Conserver ces documents en toute sécurité et respecter les consignes d'archivage.
- Coopérer avec les auditeurs internes ou externes.
- Respecter fréquence et libellé exacts des documents de reporting.



# Ressources et moyens



**Les actifs de la Société ont pour objet de permettre aux Collaborateurs de réaliser les objectifs économiques du groupe ATS. Le mauvais usage ou le gaspillage de telles ressources, y compris le temps de travail, nous font tous du tort et nuisent aux performances opérationnelles et financières d'ATS.**

**Chacun de nous doit :**

- Éviter de manière générale toute utilisation personnelle des ressources de la Société.
- L'usage personnel des outils de communication tels que le courrier électronique, le téléphone, l'Internet, etc. peut être toléré dès lors qu'il est limité, qu'il n'entraîne pas de coûts déraisonnables et n'empiète pas sur notre activité professionnelle.
- Préserver et protéger les ressources de la Société, éviter qu'elles ne soient perdues, endommagées, mal utilisées, gaspillées, prêtées, transférées ou cédées sans autorisation.
- Éviter tout usage inapproprié des systèmes d'Informations, du courrier électronique et de l'Internet ou même de Facebook.
- Garder à l'esprit que tous les actifs et documents de la Société appartiennent à ATS.



# Confidentialité

**La divulgation non autorisée d'informations confidentielles peut porter préjudice à ATS ou à ses clients. Nous devons tous nous assurer que toute information, qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle.**

**Ceux d'entre nous ayant accès à des informations confidentielles relatives à nos partenaires commerciaux ont la même obligation de les protéger contre toute divulgation.**

**Chacun de nous doit :**

- Limiter la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance et ceci dans l'intérêt de la Société.
- Conserver en toute sécurité toutes les données clients et fournisseurs confidentielles, aussi bien celles sous format papier qu'électronique.
- Empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes au groupe ATS (y compris les membres des familles des Collaborateurs).
- Éviter de discuter ou de travailler sur des informations confidentielles dans des lieux publics où les conversations peuvent être entendues et la sécurité des données compromise.
- Ne pas divulguer d'informations confidentielles relatives à un précédent employeur.
- Restituer toutes les informations confidentielles (y compris toutes copies) en cas de départ du groupe ATS.

# Représenter la société

**La réputation du groupe ATS dépend du comportement de chacun d'entre nous.**

**Chacun de nous doit :**

- Agir en gardant à l'esprit les intérêts du groupe.
- Refléter les valeurs du groupe et de la présente Charte dans son comportement professionnel.
- Eviter de parler ou d'écrire au nom d'ATS sauf autorisation.
- Eviter de parler ou d'écrire sur des sujets hors de son champ d'expertise.
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre ses opinions ou intérêts personnels et ceux de la Société
- 

## Responsabilité vis-à-vis de l'Environnement



**ATS respecte l'environnement et s'efforce de minimiser son impact écologique. Nous avons pour objectif de communiquer ouvertement sur nos réalisations en ce domaine comme sur nos défis.**

**De nombreuses activités, nécessaires à la fabrication à l'importation et au transport de nos produits, ont un effet direct sur l'environnement. Il est de la responsabilité de chacun de chercher à réduire cet impact lorsque c'est possible. En ce domaine, chaque petit geste compte.**

**Chacun de nous devrait :**

- Contribuer aux initiatives environnementales du groupe ATS.
- Favoriser l'utilisation de matériaux recyclables et le développement d'emballages Biodégradables.
- Réfléchir en quoi nos comportements, dans tous nos domaines d'activité, ont un impact sur l'environnement, de sorte à le minimiser chaque fois que possible. Nous pouvons, par exemple, réduire le nombre de déplacements et voyages inutiles, économiser l'énergie et l'eau et éviter de produire des déchets. Lorsque ces derniers ne peuvent être évités, nous devons veiller à ce que les matériaux soient recyclés ou mis au rebut de façon responsable. Les plus petits gestes peuvent faire la différence.





## Cadeaux et invitations

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut contribuer à la compréhension mutuelle et améliorer les relations commerciales mais peut également générer des conflits entre intérêts personnels et obligations professionnelles.

Lorsque vous recevez des cadeaux ou des invitations, la règle d'or est la transparence totale.

Lorsque vous offrez des cadeaux ou des invitations, la règle d'or est de rester dans les limites du raisonnable et de s'interroger sur la façon dont cela pourrait être perçu publiquement.

Chacun de nous doit :

- Refuser les cadeaux ou invitations de la part des fournisseurs, à moins qu'ils ne soient, clairement, que d'un montant symbolique.
- Refuser de recevoir ou de donner des cadeaux en espèces.
- Veiller à ce que les cadeaux et invitations que nous offrons soient appropriés et conformes aux valeurs d'ATS.
- Informer sa hiérarchie de tout cadeau ou invitation.



## Corruption

La corruption est inacceptable et n'est pas compatible avec les valeurs du groupe ATS.

Elle ne profite pas aux communautés dans lesquelles nous opérons et représente un coût pour l'entreprise. Les pots-de-vin sont une forme de corruption et sont illégaux dans la plupart des pays, particulièrement lorsque des fonctionnaires sont impliqués. Certains pays interdisent également les « paiements de facilitation », c'est-à-dire les paiements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives telles que les demandes de permis ou les passages en douane. La plupart sont, en fait, une forme de corruption.

Chacun de nous doit :

- > Ne jamais effectuer, proposer ou promettre des paiements en espèces ou des services (y compris les cadeaux et les invitations) à des fonctionnaires, agents de l'État ou personnes à même de les influencer.
- > Ne jamais effectuer, en toute connaissance de cause, de tels paiements par le biais de tiers. Ceci suppose que nous choisissons soigneusement et suivions étroitement nos sous-traitants, agents et autres partenaires commerciaux.

# Santé, Hygiène et sécurité



**Toute personne travaillant pour ATS a le droit à un environnement de travail sain, sûr et sans risque.**

**Chacun de nous doit :**

- Respecter les règles de la Société sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail.
- Prendre toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un environnement de travail sûr et sain.
- S'assurer que ses actes n'entraînent aucun risque, pour lui-même ou pour les autres.
- S'assurer qu'il sait ce qu'il faut faire en cas d'urgence sur le lieu de travail
- Signaler à la hiérarchie tout comportement, installation ou situation de nature à compromettre la sécurité de notre environnement de travail, ainsi que tout accident, même mineur.

## Diversité

**Nous croyons en la valeur de la différence et considérons qu'elle constitue un atout important pour le groupe ATS.**

**Les origines diverses de nos Collaborateurs stimulent la créativité et la progression.**

**Chacun de nous doit :**

- Veiller à ne pratiquer aucune discrimination, en particulier basée sur :
  - Le sexe
  - Le handicap
  - La situation familiale
  - Les préférences sexuelles
  - L'âge
  - Les opinions politiques et philosophiques
  - Les convictions religieuses
  - L'activité syndicale
  - Les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales



- Cela s'applique non seulement au moment de l'embauche mais également aux décisions concernant la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail en général dont les critères déterminants sont l'expérience et les compétences.
- Soutenir et promouvoir l'engagement du groupe ATS en matière de diversité.

# Harcèlement moral et sexuel

Chacun d'entre nous a le droit au respect et à la dignité humaine. Chez ATS, ce principe est fondamental dans notre façon de travailler.

Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ce droit, et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel, est inacceptable.

Dans le groupe ATS, ce qui est privilégié c'est la confrontation entre les faits et les idées, et jamais entre les personnes.

Chacun de nous doit :

- S'abstenir de tout harcèlement moral ou sexuel.
- Soutenir et promouvoir l'engagement d'ATS en faveur d'un lieu de travail exempt de toute forme de harcèlement.
- Être respectueux des autres : traiter nos collègues de travail comme nous aimerions qu'ils nous traitent.

# Respect de la vie privée

Nous avons tous droit au respect de notre vie privée.

ATS s'est engagé à respecter la confidentialité des informations personnelles concernant ses Collaborateurs (telles que leurs données personnelles, photos, domicile).

ATS ne collecte et ne conserve que les seules données nécessaires à ses activités.

Si vous êtes autorisé à accéder aux données personnelles de nos Collaborateurs, vous devez :

- Vous assurer de ne transmettre de telles informations, en interne chez ATS, qu'aux seules personnes habilitées et uniquement dans la mesure où cela est nécessaire.
- Veiller à ne jamais les communiquer à une personne extérieure au groupe ATS, sauf en cas d'obligation légale ou si le Collaborateur vous y a autorisé.
- Vous assurer que ces informations sont conservées en toute sécurité.

Chacun de nous doit :

- S'abstenir d'accéder aux données personnelles des Collaborateurs ou de les stocker, sauf à disposer des autorisations nécessaires et d'en avoir impérativement besoin pour les activités de la Société.
- Garantir le droit de ses collègues au respect de leur vie privée.



# Conflits d'Intérêts

**Nous devons tous éviter les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux du groupe ATS. La simple apparence de conflit d'intérêts pourrait nuire à la réputation d'ATS ainsi qu'à celle de ses Collaborateurs.**

**Chacun de nous (Dirigeants compris) doit :**

- Informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêts potentiel donnant ou pouvant donner l'impression d'influer sur son jugement et ses actes.
- S'abstenir d'occuper un poste, une fonction ou de détenir un intérêt financier au sein de toute organisation qui est un concurrent, un client, un fournisseur ou un partenaire commercial du groupe ATS.

## Engagements spécifiques pour les Managers

**Comme manager, vous avez des responsabilités supplémentaires car :**

Vous donnez l'exemple et promouvez une conduite éthique.

Vous êtes un décideur, confronté à des questions plus complexes et plus difficiles.

Votre équipe fera appel à vous pour de l'aide et des conseils.

**Et, comme manager, vous devrez traiter des sujets qui ne se présentent généralement qu'au niveau managérial, comme :**

Les investissements opérationnels et les décisions d'évolution des équipes et des organisations.

Le choix des fournisseurs et leur traitement équitable.

La rentabilité

La concurrence

La fiscalité etc ...



# Choix des Fournisseurs

**Les relations du groupe ATS avec ses fournisseurs dépassent le simple achat de biens et de services. Ce sont de véritables partenariats. Elles sont essentielles au succès à long terme de notre entreprise.**

**Nous sommes jugés sur la qualité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs. En particulier, nous faisons l'objet de contrôles attentifs sur nos critères de choix et l'engagement de nos fournisseurs à mener leurs affaires de manière responsable.**

**Chacun d'entre nous qui est en contact avec un fournisseur doit :**

- Encourager la sélection des fournisseurs sur la base d'appels d'offres ouverts et concurrentiels ; s'assurer que toutes les offres fassent l'objet de comparaisons et qu'elles soient prises en compte de façon équitable et sans favoritisme
- Faire preuve de transparence quant aux procédures d'appel d'offres et, pour les fournisseurs non sélectionnés, leur communiquer avec délicatesse un compte rendu honnête.
- S'assurer que les Conditions Générales d'Achat et de Paiement de notre Société, qui comprennent nos attentes en terme d'éthique, sont bien comprises et respectées par l'ensemble de nos fournisseurs quel que soit le pays où ils se trouvent.
- Aider nos fournisseurs à répondre aux attentes du groupe ATS.
- Payer nos fournisseurs aux échéances et conditions prévues (dans la mesure où ceux-ci ont satisfait à leurs obligations)
- S'abstenir d'exiger des fournisseurs des concessions déraisonnables.
- Protéger les informations confidentielles de nos fournisseurs comme s'il s'agissait des nôtres.

**Nous sommes fiers de notre réputation d'entreprise qui négocie avec ses fournisseurs ouvertement et en toute coopération. Nos relations sont basées sur les principes d'impartialité, d'équité, de loyauté et nous respectons l'indépendance et l'identité propre de nos fournisseurs.**



# Concurrence

**Nous respectons toutes les parties prenantes de notre environnement professionnel, y compris nos concurrents.**

**Nous les traitons comme nous aimerions qu'ils nous traitent.**

**Notre devoir est de donner le bon exemple en ce domaine.**

**Notre intérêt est de travailler dans un secteur où les pratiques commerciales jouissent d'une bonne réputation. Cela nous facilite la tâche et renforce la confiance de nos clients. Le fait de partager avec nos concurrents des informations portant sur des sujets tels que la tarification, les coûts ou les stratégies de marketing, pourrait, à tort ou à raison, donner l'impression qu'il s'y pratique des ententes sur les prix, le partage de territoires ou d'autres sortes de manipulation ou de distorsion de la concurrence.**

**Chacun de nous doit :**

- Éviter tout contact avec nos concurrents sur toute question confidentielle.
- S'abstenir de tout agissement privant un concurrent d'une source d'approvisionnement.
- S'abstenir de dénigrer nos concurrents.



# Fiscalité

**ATS souhaite agir comme une entreprise citoyenne partout où elle opère. Pour ce faire, il est impératif de respecter scrupuleusement la législation fiscale et de s'acquitter de l'ensemble des taxes et impôts locaux et nationaux requis.**

**Chacun de nous doit :**

- > Veiller à ce que le groupe ATS ne se soustrait pas volontairement à ses obligations fiscales.
- > S'acquitter de ses obligations à tenir des livres et documents comptables complets et fidèles.



## « Une bonne gestion doit être assortie d'une bonne conduite »

### **Important:**

*Si vous êtes confronté à un problème concernant la non conformité des produits ou des délais de réalisation des opérations, ne le gardez pas pour vous.*

*Si vous êtes confronté à un problème d'exactitude financière, réglementaire, administrative ou douanière, ne le gardez pas pour vous.*

*Si vous êtes confronté à un problème concernant les principes et les valeurs de cette charte, ne le gardez pas pour vous.*

*Parlez-en avec votre hiérarchie, à la Direction Administrative et Financière du groupe ou au management de la société; ils vous apporteront leur aide et leur soutien.*



### *Réalisation :*

*Comité Ethique du groupe ATS.*

*(Le comité Ethique se réunit plusieurs fois par an pour identifier et examiner les risques éthiques et leurs évolutions. Il analyse les mesures de suivi et de contrôle en matières de RSE et propose des actions correctives et préventives en la matière si nécessaire. Il rassemble les dirigeants et des représentants des principales fonctions du groupe ATS (Achat-production, développement commercial, gestion et finances). Il est placé sous la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière du groupe).*

*Fabienne Botton*

*Responsable du Comité Ethique*

### *Diffusion :*

*Charte transmise aux partenaires clients fournisseurs de l'entreprise.*

*Charte signée par les salariés (copie transmise une fois par an avec les fiches de salaires)*

*Charte affichée sur les panneaux d'annonces dans les différents bureaux du groupe.*

*Chartre transmise à toutes les personnes embauchées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.*

*Siège social administratif*

*ATS*

*3 rue de l'Arbre Sec*

*BP 1076*

*69202 Lyon cedex 01France*

*Tel : (33) 4 72 77 72 77 Fax : (33) 4 78 38 38 75 [www.ats.fr](http://www.ats.fr)*